

Type de congé	Traitement	Textes
Congé de formation professionnelle	12 mois indemnisés à 85% du	Congé de formation professionnelle
3 ans maximum sur l'ensemble de la	traitement brut (indice plafond	
carrière	650) tout en restant titulaire de	
	son poste.	
Congé de non activité pour raison d'études	Pour poursuivre ou parfaire des études d'intérêt professionnel.	<u>Congé de non activité</u>
1 an renouvelable	Limite de 5 ans sur la carrière	
1 an renouvelable	totale. Droits à la retraite	
	conservés mais perte du poste.	